



A l'attention de Mesdames & Messieurs Les Membres de la C.C.L.L.

Ornans, le 22/04/2026

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison qui se tiendra le

**MARDI 28 AVRIL 2026
À 19h45
(Accueil à partir de 19h15)
Au Centre d'Animations et de Loisirs (CAL)
Rue de la Corvée à ORNANS**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et le pré rapport ainsi que ses annexes.

Pour éviter l'absence de quorum, j'invite les conseillers titulaires qui ne pourraient participer au conseil à privilégier la participation des conseillers suppléants plutôt que d'opter pour les procurations, qui ne peuvent être comptabiliser dans le calcul du quorum.

A votre arrivée, merci de bien vouloir signer la liste d'émargement. Les suppléants ainsi que les détenteurs d'une procuration sont invités à signer la liste d'émargement en lieu et place de l'élu qu'ils représentent.

Au plaisir de vous rencontrer et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,* l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude GRENIER
Président

P.S. : Compte tenu de la législation en vigueur, les collectivités territoriales représentant une population de plus de 3 500 habitants sont tenues de compléter l'ordre du jour des séances officielles par une note explicative sur les questions présentées.